



FICHE-ACTION 2017

**ENVIE DE PARLER ET D'AGIR EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS ET DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS TON ÉCOLE, AVEC TA CLASSE, TON GROUPE ?
« PAS D'ACCORD, J'ASSUME ! » EST FAIT POUR TOI !**

PADAJA ? C'EST QUOI ÇA?

PADAJA c'est le diminutif de « Pas d'accord j'assume ! » : c'est LA semaine de mobilisation et d'actions qu'Amnesty International propose aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles, de 10 à 20 ans. Le temps d'une journée, d'une récréation, d'une pause de midi, transforme ton école, ta classe, en théâtre d'actions ! Chaque année, en octobre ou novembre, durant une semaine, on te propose de faire du bruit à l'intérieur de ton école, mais en même temps avec d'autres écoles, pour défendre et soutenir les victimes des violations des droits humains ainsi que les défenseurs des droits humains.

Lors de cette semaine, on te propose de réaliser des actions concrètes sur une thématique spécifique liée aux droits humains qui change chaque année.



PADAJA 2016 sur les droits des migrants et des réfugiés à l'Athénée Adolphe Max à Bruxelles – Bateaux en papier réalisés par des élèves pour symboliser le nombre de migrants morts en mer suspendus dans le préau de l'école.

CETTE ANNÉE, AGIS ET EXPRIME-TOI EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION!

La défense du droit à la liberté d'expression est l'un des piliers du travail d'Amnesty International qui lutte, depuis sa création, pour ces personnes qui sont en danger simplement, car elles ont exprimé leur opinion et exercé leur droit à la liberté d'expression.

Mais c'est aussi l'un des piliers d'une démocratie. Sans la liberté d'expression, toutes les dérives autoritaires sont permises.

La liberté d'expression, c'est un droit ?

Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

La liberté d'expression est donc le droit de toute personne d'exprimer ce qu'elle pense, ce qu'elle ressent, quel que soit le moyen utilisé. Cette liberté ne comprend pas seulement le droit de chacun d'exprimer sa pensée, ses idées, ses croyances, mais elle comprend aussi le droit à être informé et à pouvoir diffuser des informations.

La liberté d'expression permet aux sociétés et aux individus de se développer et de faire valoir l'ensemble de leurs autres droits. C'est un droit fondamental qui doit être respecté et défendu!

Est-ce qu'on peut tout dire, tout faire au nom de la liberté d'expression?

Non! Chacun a le droit de s'exprimer librement, d'écrire, de dessiner, de parler, de communiquer via les réseaux sociaux... tant qu'il ne porte pas atteinte aux droits fondamentaux des autres.

Le droit à la liberté d'expression n'est pas un droit absolu. Il peut être limité justement afin de ne pas porter atteinte à d'autres droits fondamentaux. On ne peut donc pas justifier tout type de discours au nom de la liberté d'expression.

Les limitations au droit à la liberté d'expression doivent cependant être exceptionnelles, prévues par la loi (par exemple l'incitation à la discrimination, à la violence ou à la haine est une restriction légale en Belgique à la liberté d'expression), poursuivre un but légitime et être nécessaires. Les mesures adoptées pour limiter le droit à la liberté d'expression doivent également être proportionnées au but recherché.

Aujourd'hui, la liberté d'expression est-elle menacée?

Aujourd'hui, la liberté d'expression est une des premières libertés politiques présente dans la législation de chaque pays et adaptée selon son régime politique et culturel. Pourtant, tous les jours, des citoyens, des journalistes ou des défenseurs des droits humains sont surveillés, arrêtés, battus ou menacés, simplement pour avoir exprimé des idées ou un point de vue, pour avoir manifesté ou avoir cherché ou diffusé des informations.

Partout, y compris en Europe, on observe des reculs de cette liberté souvent sacrifiée au nom de la sécurité, des traditions ou de la lutte contre le terrorisme.

Ça te révolte ? Tu veux agir ? Participe à « Pas d'accord, j'assume ! » **entre le 16 et le 20 octobre 2017**, avec ta classe, ton groupe-école Amnesty ou ton école et agis pour la défense de la liberté d'expression ici et ailleurs dans le monde.

COMMENT AGIR?

Tu peux choisir, avec ton groupe, ta classe ou toute ton école, le **temps** que vous avez envie d'y consacrer : une semaine entière, une journée, une heure, l'important est de participer !

Ensuite, vous devez décider de votre **implication** : d'un petit groupe de jeunes, d'une classe à l'école entière.

Enfin, vous devez choisir votre **action**, vous êtes libres d'organiser tout type d'action de sensibilisation (ces actions doivent cependant être en lien avec la défense de la liberté d'expression et se dérouler à l'intérieur de votre école): vous pouvez organiser un jeu sur la liberté d'expression, une expo, une chaîne humaine, une flash mob, un concert, un simple stand avec une signature de pétitions et de cartes en faveur de prisonniers d'opinion, une animation, une pièce de théâtre, un marathon d'écriture de lettres de soutien aux prisonniers d'opinion, un atelier d'impro, une projection d'un film, etc.

Tu as, avec tes profs et les autres élèves intéressés par cette semaine d'actions, l'embarras du choix pour sensibiliser les autres élèves de ton école aux droits humains, et plus particulièrement à la défense de la liberté d'expression, pour cette action ultra flexible.

N'hésitez pas à adapter votre mobilisation selon vos envies et vos besoins.

Pour vous aider à organiser et promouvoir vos actions, nous mettons gratuitement à votre disposition du **matériel** :

- un dazibao (petite affiche avec des infos au verso) « *la liberté d'expression c'est quoi pour toi* »
- des cartes-postales d'action et des pétitions et modèles de lettres en faveur de plusieurs individus emprisonnés après avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression
- des bracelets en tissu « *ma voix, ma liberté* »
- des badges « *mon expression, ma liberté* »
- une affiche « *nous ferons tout pour garder nos droits à la liberté d'expression* » à plier pour former un cône/haut-parleur en papier
- une affiche « *mon expression, ma liberté* » imaginée par une élève belge en école d'art pour annoncer la semaine PADAJA dans ton école
- une carte du monde de Reporters sans frontières « *La liberté de la presse dans le monde en 2017* »
- un dossier pédagogique accompagné d'un dossier d'exercices sur la liberté d'expression à distribuer à tes enseignants ; ces dossiers peuvent également être consultés par des élèves en dernières années du secondaire et vous aider à trouver des idées d'activités à mener lors de cette semaine.

Pour participer à PADAJA et commander notre matériel pour cette action, il suffit de compléter notre formulaire de commande en ligne: www.amnesty.be/inscriptions

NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS ET D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Une grande action pour des prisonniers d'opinion de différents pays

- **Écrivez des messages/lettres de soutien et signez des cartes/pétitions en faveur d'individus en danger, en prison pour avoir exprimé leur opinion**

Ahmet Sik et Zehra Doğan en Turquie, Fomusoh Ivo Feh au Cameroun, Bayram Mammadov et Gıyas Ibrahimov en Azerbaïdjan et Tep Vanny au Cambodge sont tous des prisonniers d'opinion selon Amnesty International, arrêtés et emprisonnés seulement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. Ils n'ont rien à faire en prison!

Agissez en leur faveur dans votre école en **écrivant, faisant écrire, signant et faisant signer un maximum de messages, cartes, lettres et pétitions pour les soutenir et exiger leur libération.**

Nous mettons à votre disposition des **fiches présentant leur situation**, des **affiches les représentant**, des **cartes** (pour Tep Vanny, Bayram Mammadov et Giyas Ibrahimov), **pétitions et modèles de lettres** (pour Ahmet Sik, Zehra Doğan et Fomusoh Ivo Feh) pour leur envoyer des messages de solidarité et/ou faire pression sur les autorités en charge de leur affaire afin d'exiger leur libération.

Cette action peut être menée tout au long de la semaine si vous décidez par exemple de mettre en avant le cas d'un individu différent chaque jour en vous relayant pour tenir un stand chaque jour pendant vos pauses ou en passant dans les classes pour parler d'un cas chaque jour. Vous pouvez aussi décider de présenter tous ces cas lors d'un jour en particulier au cours de cette semaine ou n'en choisir qu'un ou deux. Vous pouvez décider d'organiser des ciné-débats autour de films traitant de la liberté d'expression ou des violations des droits humains dans les pays des individus concernés et présenter les cas mentionnés au cours ou à la fin du débat. Une flash mob ou une chaîne humaine peuvent aussi être un bon moyen d'attirer l'attention des élèves de votre école et de les interpeller sur les situations de ces personnes. Tout est possible alors exprimez-vous tout en respectant les droits des autres!

Bayram Mammadov et Giyas Ibrahimov - Azerbaïdjan - En prison pour un graffiti et un post sur Facebook



Bayram Mammadov et Giyas Ibrahimov, sont deux étudiants âgés aujourd'hui de 22 ans. Ils ont été arrêtés le 10 mai 2016 à Bakou, la capitale de l'Azerbaïdjan, pour des accusations de possession de stupéfiants, après avoir inscrit un graffiti politique sur la statue de l'ancien président azerbaïdjanais Heydar Aliyev qui est le père du président actuel, Ilham Aliyev.

Selon leur avocat, ils ont été frappés et victimes de mauvais traitements pendant leur détention pour les forcer à signer des aveux. Leur arrestation a eu lieu un jour après que Bayram a publié sur Facebook une photo du graffiti que lui et Giyas avaient inscrit sur la statue de l'ancien président le 9 mai. Bayram et Giyas ont peint un graffiti sur cette statue pour protester contre le gouvernement, qui est devenu de plus en plus strict et autoritaire. Ils l'ont fait la veille de l'anniversaire de l'ancien président que le pays est censé célébrer. Au lieu de « *joyeuse journée de la fleur* », ils ont écrit sur la statue: « *joyeuse journée de l'esclavage* ». Ils sont accusés de possession de stupéfiants alors qu'ils disent que ces stupéfiants ont été cachés sur eux par la police pour pouvoir les arrêter. Lors de leur interrogatoire officiel, personne ne leur a rien demandé sur la drogue, ils n'ont été interrogés qu'au sujet du graffiti. Ils ont été condamnés tous deux, en octobre et décembre 2016, à 10 ans de prison.

Tep Vanny - Cambodge - En prison pour ses activités militantes en faveur de familles expulsées de force de chez elles



Tep Vanny, symbole du militantisme pacifique au Cambodge, est actuellement emprisonnée en raison de sa courageuse détermination à défendre les droits d'autres personnes.

Militante du droit au logement, cette jeune femme défend depuis près de 10 ans les habitants de son quartier du centre de Phnom Penh, où des milliers de familles ont été expulsées de force de chez elles. Comme d'autres personnes qui militent à ses côtés, et qui sont souvent des femmes, elle est prise pour cible par les autorités et a été harcelée, passée à tabac, arrêtée et placée en détention en août 2016. Elle a été condamnée à 2 ans et demi de prison. Le gouvernement cherche à la faire taire et à montrer aux autres militants ce qui peut arriver à ceux qui défendent leurs droits et ceux des autres.

Fomusoh Ivo Feh - Cameroun - En prison pour un SMS



Fomusoh Ivo Feh, aujourd'hui âgé de 27 ans, a été arrêté le 13 décembre 2014 après avoir envoyé à ses amis un SMS sarcastique faisant référence à Boko Haram.

Il a été placé en détention dans un poste de police de Douala, avant d'être transféré à la prison principale de Yaoundé en janvier 2015.

En novembre 2016, il a été condamné à 10 de prison suite à un procès inéquitable.

Turquie – Des centaines de journalistes en prison pour leur activité de journaliste et souvent aussi pour des tweets – Focus sur Ahmet Şık et Zehra Dogan



Ahmet Şık, âgé de 47 ans, est un journaliste d'investigation aguerri et est habitué aux poursuites et à la détention motivées par des considérations politiques. Il a été une nouvelle fois arrêté et emprisonné en décembre 2016 et est depuis dans l'attente de son procès. Dans l'acte d'accusation émis en avril 2017, huit tweets, deux interviews et un article dont Ahmet Şık est l'auteur ont été présentés à titre de preuves de son soutien à trois organisations interdites qui ont toutes des objectifs complètement différents et souvent opposés.



Zehra Doğan, est une jeune journaliste d'origine kurde, rédactrice en chef de l'agence de presse féministe JINHA et aussi une peintre reconnue. Elle a été arrêtée en juillet 2016 alors qu'elle se trouvait dans un café, une semaine seulement après la tentative de coup d'état en Turquie. Elle a été détenue jusqu'en

décembre 2016, date à laquelle elle a été libérée dans l'attente de son procès. En mars 2017, à la suite de son procès, les charges qui pesaient contre elle pour appartenance à une organisation terroriste ont finalement été abandonnées, mais elle a été condamnée à 2 ans et près de 10 mois de prison pour avoir publié l'une de ses peintures sur les réseaux sociaux qui s'apparente, selon les juges, à de la propagande pour le compte d'une organisation terroriste. Ce jugement a été confirmé en appel en juin 2017. La peinture représente la destruction de la ville kurde Nusaybin et se fonde sur une photographie prise par les autorités turques. Cette sentence est donc une grave attaque à sa liberté d'expression et à son expression artistique.

Des actions de sensibilisation

Parce que parfois les symboles et le jeu interpellent plus qu'une conférence et de grands discours, on te propose de réaliser une ou plusieurs actions ludiques, visuelles et symboliques, dans le gymnase, le préau ou la cour de ton école par exemple, pour interpeller, faire réfléchir, faire réagir et faire agir les autres élèves.

- **Créez des sparadraps « Liberté d'expression » et affichez des photos dans l'école / Mettez une photo de votre profil sur les réseaux sociaux spéciale « Liberté d'expression »**

Avec votre classe, votre groupe-école ou toutes les personnes motivées au sein de l'école, organisez un petit atelier de création de sparadraps aux couleurs et aux messages d'Amnesty pour la liberté d'expression. Prenez de simples sparadraps ou un papier collant large et inscrivez-y des mots ou phrases percutants en lien avec la liberté d'expression.

Exemples: « **Mon expression, ma liberté** », « **Exprime-toi** », « **Mon expression, mon droit** », « **Libérons notre expression** », « **Je parle, donc je suis** », « **Ma voix, ma liberté, mon droit** », « **Pas de liberté sans expression** »... Faites appel à votre créativité !

Quand vos sparadraps sont faits, collez-les sur votre bouche, en croix par exemple et prenez des photos de chacun de vous, type selfie avec le visage en gros plan.

En prenant un regard grave et avec votre message fort sur la bouche, la photo sera criante de vérité et montrera votre mobilisation pour ce droit légitime à faire respecter dans le monde entier !

Une fois les photos prises, **affichez-les dans une grande salle/hall/gymnase/préau** de votre école pour que tout le monde puisse voir vos messages. Vous pouvez aussi choisir de les mettre temporairement en **photo de profil Facebook** avec les hashtags **#exprimetoit** **#vivelalibertedexpression** et **#amnestyaction**.

Vous pouvez également nous les envoyer à l'adresse: jeunes@amnesty.be Peut-être que l'une d'entre elles sera sélectionnée pour l'une de nos campagnes ?

- **Réalisez un exercice de mise en situation : atteinte directe à la liberté d'expression**

Un petit groupe de professeurs ou de membres d'un groupe-école Amnesty mettent en place un scénario pour sensibiliser les jeunes directement, en les atteignant dans leur quotidien à l'école : le directeur de l'école ou un autre responsable décide de soudainement, sans explication et arbitrairement **confisquer du matériel scolaire** ou un autre « outil » permettant la liberté d'expression des élèves au quotidien à l'école. Une autre idée « choc » peut être de couper le réseau wifi, s'il est autorisé dans l'école. Cet exercice de mise en situation doit bien sûr être mené après en avoir discuté avec la direction de l'école et en accord avec elle.

La sensation ressentie par les élèves sera certainement si brusque que cela leur permettra d'être touchés d'encore plus près par la thématique de la liberté d'expression.

Par la suite, il peut être mis en place toute une **procédure de récupération** des objets confisqués sous forme de **jeu**, pour montrer à quel point, bien souvent, celle-ci est compliquée dans les pays où la liberté d'expression est encore un combat.

L'intérêt du jeu est ensuite d'**échanger** à propos des émotions que cette atteinte directe, ce changement dans leur confort de droits à l'école, ont provoquées pour les élèves.

- **Réalisez d'autres actions figurant dans notre dossier d'exercices « La liberté d'expression »**

Tu peux retrouver une série d'activités à réaliser avec ton groupe ou ta classe et à adapter le cas échéant à cette semaine d'actions dans le dossier d'exercices qui accompagne notre dossier pédagogique 2017 « La liberté d'expression ».

Ces dossiers peuvent être commandés gratuitement ou téléchargés en ligne. Ils sont destinés en priorité aux enseignants. Il n'est donc pas possible d'en commander un pour chaque élève ou chaque membre du groupe, mais vous pouvez en commander un exemplaire par exemple pour votre classe/groupe.

... ET SURTOUT, NE GARDE PAS POUR TOI LES ACTIONS MENÉES AVEC TON GROUPE/TA CLASSE, PARTAGE-LES!

Une fois que tu as choisi une ou plusieurs actions à mener dans ton école avec ton groupe, ta classe ou plusieurs classes, **prévien-nous !** Un petit mail suffit. Si l'on sait ce que vous avez prévu de faire et à quelle date, **on peut peut-être s'arranger pour venir participer ou assister à votre action.** En fonction de l'ampleur et/ou de la créativité de l'action, on peut aussi prévoir de **prévenir les médias** avec bien sûr l'accord de la direction de l'école.

Si l'on ne peut pas venir participer à votre action, pense à **prendre des photos, faire des vidéos** et à **nous les envoyer** pour que toutes les autres écoles puissent voir ce qui se fait ailleurs et que l'on puisse compiler des images et des infos sur tout ce qui a été fait durant cette semaine par les différentes écoles participant à cette action.

REJOINS-NOUS À LA JOURNÉE DE CLÔTURE DE LA SEMAINE ORGANISÉE SUR UNE PLACE DE BRUXELLES LE VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

Cette année, cette semaine se clôtura pour ceux qui le souhaitent par une journée publique de mobilisation organisée le vendredi 20 octobre 2017 par des jeunes activistes d'Amnesty d'écoles à la fois francophones et néerlandophones (et c'est une première !) sur une place de Bruxelles. Plus d'infos à venir sur notre site web ou en nous contactant. Mais tu peux déjà bloquer la date dans ton agenda si tu es à Bruxelles.

BESOIN D'AIDE? DES QUESTIONS?

On est à votre disposition pour vous accompagner, toi et ton groupe ou ta classe, dans la préparation de votre action ou de vos actions.

Des questions ou besoin d'aide ? **Contacte-nous : jeunes@amnesty.be**